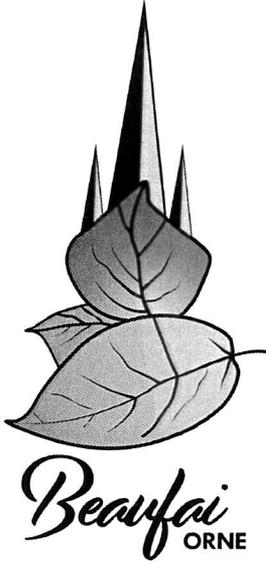


Commune de Beaufai

Procès verbal de la séance du 25 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

Conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Mme. Martine BOUTELET a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, M. MARÉCHAL Sébastien, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, Mme BOUTELET Martine, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. OZCAN Bulent, Mme JANICKI Estelle, M. LEGEAY Sébastien, M. JEAN Thierry

Absents, excusés :

Ordre du jour :

* **Approbation du procès verbal de la réunion du 30 novembre 2023,**

Délibérations :

- délibération majoration de 5 points indice agents contractuels
- devis actualisé aérogommage
- devis TE 61 géoréférencement réseau éclairage public
- convention TE61 travaux génie civil Télécom Chemin de Launay
- devis espace extérieur logement
- devis peinture façades SUD et EST
- avenant marché plomberie
- devis parquet salle
- subventions associations 2024
- compte de gestion
- compte administratif
- affectation résultats 2023
- taux de fongibilité-virement de crédit
- vote budget 2024
- vote des taux de fiscalité directe locale
- délégation au maire

Informations :

- CFU (Compte Financier Unique)
- Dénomination place de Beaufai
- Logement actualisation projet (clôture ; peinture façades; radiateurs ; plomberie ; divers)
- Devis gazon fleuri cimetière

Délibérations :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2023- Délibération 2024-001 en l'absence de remarque le P.V. du 30 novembre 2023 est approuvé.

Majoration de 5 points indice pour les agents contractuels – Délibération 2024-017-018

Conformément au décret n° 2023-519 du 28 juin 2023, au 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré sont attribués à l'ensemble des agents public employés par la commune.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Devis actualisé aérogommage– Délibération 2024-015

Une commande pour décapage et peinture des radiateurs du logement a été passée à la société aérogommage normandie pour un montant de 829,44 € ht, cette société après avoir constaté son erreur sur son devis a remis un nouveau devis de 3084,00 € ht. La commune a demandé à négocier ce nouveau devis, la société aérogommage reconnaissant son erreur a accepté. Un accord a été trouvé pour une somme de 2000 € ht.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Devis TE 61 géoréférencement réseau éclairage public– Délibération 2024-014

Le géoréférencement des réseaux sensibles (électricité, éclairage public) doit être réalisé pour l'année 2026. Dans le cadre de la convention de transfert de compétence avec le TE61, la commune accepte le devis de 3461,30 € ttc, l'aide du TE61 sera de 1661,42 €, la contribution communale de 1799,88 €.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Convention TE61 travaux génie civil Télécom Chemin de Launay– Délibération 2024-013

Aux quatre vents, le hameau de Launay va bénéficier de l'effacement des réseaux EDF et Télécommunication. Le TE61 propose une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux génie civil d'effacement du réseau de Télécommunication. Le montant des travaux à charge de la collectivité est de 9486 € ht.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Devis espace extérieur logement– Délibération 2024-012

Le projet d'aménagement du terrain du logement communal ayant évolué, la commande d'un montant de 6078,00 € ttc passé le 01/12/2023 pour le devis de l'entreprise Émery n° DE 5616 est annulée et remplacée par la commande du devis n°DE 5775 d'un montant de 6957,60 € ttc.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Devis peinture façades mairie– Délibération 2024-

En complément de la peinture des façades du logement réalisé dans le cadre du marché avec l'entreprise Delavallée, un devis demandé pour les façades de la mairie est présenté et se chiffre à la somme de 2324,38 € ht.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Avenant marché plomberie– Délibération 2024-010

Monsieur Le Maire explique que le devis initial a été établi en reprenant les alimentations existantes, mais que des obstacles techniques découverts en cour de chantier ont rendu impossible cette solution. Les alimentations des différents points d'eau du logement rénové ont été remplacées.

Il est présenté au conseil l'avenant au devis n°220155, d'un montant de 2 862,98 € TTC

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Devis parquet salle– Délibération 2024-009

Le parquet de la salle communale « Roland Boussard » (surface 126 m²) n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis 2010, année de construction. Il est proposé de réaliser cette rénovation avec vitrification du parquet. Un devis de l'Entreprise DELAVALLEE de 4410 € ht est proposé pour trois ponçages, une couche de bouche pores et deux couches de vitrificateur.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Subventions associations 2024– Délibération 2024-008

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des demandes, puis il souhaite que le Conseil se prononce, après en avoir délibéré, le Conseil attribue les subventions suivantes, elles seront inscrites au BP 2024, à l'article 6574,

A.A.P.P.M.A L'Hameçon Rislois	100,00 €
Anciens Combattants BEAUF.AI-ST HILAIRE/RISLE	150,00 €
Comité Cancer de l'Orne	200,00 €
Protection Civile	150,00 €
CLUB des JONQUILLES de BEAUF.AI	4 200,00 €
AFMTELETHON	50,00 €

Demande de participation pour CLUB DE SPORT

CCAB Cercle Associatif Aiglon Hanball	40,00 €
Risl'Adventure	160,00 €

Les subventions seront ajustées en fonction des demandes reçues, selon le montant délibéré précédemment : (40 € par enfant pour le sport, 14 € par enfant pour séjour classe de neige, 7 € par jour par enfant pour les autres demandes des écoles, (réf délibération du 05 avril 2018).

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Compte de gestion– Délibération 2024-002

Le compte de gestion dressé par le Trésorier est présenté et fait apparaître un résultat de clôture sur l'exercice 2023 de : 447 171,69 €.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Compte administratif– Délibération 2024-003

Les membres du Conseil municipal ont été destinataires du compte administratif 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif, présentant les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023:

En fonctionnement: dépenses : 153 341,15€ et 210 805,65 € en recettes. Un report de 372 011,74 € de 2022.

En investissement : dépenses 96 245,31 € et 132 197,61 € en recettes. Un report de -18 256,85€ de 2022.

Le résultat de clôture pour 2023 est donc de : 447 171,69 € avec des restes à réaliser (RAR) de 80 470,56€.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion et Madame HOLTZAPPEL Geneviève, Adjointe prend la parole, elle demande aux membres du conseil de voter le compte administratif de l'exercice 2023:

Vote : favorables : 9 - abstention : 0 - défavorable : 0

Affectation résultats 2023– Délibération 2024-004

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

2024

Excédent de fonctionnement reporté 2022	372 011,74
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2023	57 464,50
ou Déficit de fonctionnement année 2023	
Total excédent de fonctionnement	429 476,24 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté	
Ou Déficit d'investissement reporté 2022	18 256,85
Excédent d'investissement année 2023	35 952,30
ou Déficit d'investissement année 2023	
Total Excédent d'investissement	17 695,45
Ou Total Déficit d'investissement	

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées 2023	105 833,61
Recettes d'investissement reportées 2023	25 363,05
Solde positif	
Ou Solde Négatif	80 470,56

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	62 775,11
---------------------------------	------------------

Le Conseil municipal décide d'affecter au budget 2024 le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	62 775,11
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	366 701,13 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	17 695,45

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Taux de fongibilité – virement de crédit– Délibération 2024-007

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettraient pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Vote budget 2024– Délibération 2024-006

Après avoir examiné les différents chapitres en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et d'investissement et constaté l'équilibre du budget à 576 229,13 € en section de fonctionnement et de 194 515,39 € en section d'investissement.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Vote des taux de fiscalité directe local– Délibération 2024-008

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'imposition 2023 pour l'exercice 2024, soit :

- TH : 11,47%
- TFB : 44,98%
- TFPNB : 25,22%

Délégation au maire– Délibération 2024-016

Il est proposé de déléguer au maire la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans sans obligation de réunion du Conseil municipal, et pendant la durée de son mandat.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Information

M. le maire propose de dénommer la place St. Roch de la commune du nom de l'abbé Lambert, curé de la paroisse de Beaufai entre 1934 et 1948 et résistant reconnu par de nombreux actes retracé dans un ouvrage littéraire,

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

La partie ouest enherbée du cimetière va de nouveau faire l'objet d'engazonnement d'une jachère fleurie. L'emploi d'herbicide n'étant plus autorisé pour les entreprises paysagères, un labour sera réalisé avant préparation du sol et semis, devis de l'entreprise Émery : 1450 € ht

Des devis seront demandés pour remplacer la clôture sud du terrain du logement, actuellement en panneaux préfabriqués béton par un muret (silex;briques)et une ferrure identique au muret existant devant le logement.

Vote : favorables : 10 - abstention : 0 - défavorable : 0

Secrétaire de séance,
BOULETEL Martine



Le Maire,
NETZER Dominique



HOLTZAPPEL Geneviève

LEREAU-FRANCOIS Mathieu

BOULETEL Martine

DEHAIL-HELLEUX Grégory

OZCAN Bulent

MARECHAL Sébastien

LEGEAY Sébastien

JEAN Thierry